

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-03-20x-00379 Référence de la demande : n°2023-00379-050-001

Dénomination du projet : Echantillonnage de 20 Sternes de Cayenne nichant sur la réserve du Grand-Connétable

Lieu des opérations : -Région(s) : Guyane,

Bénéficiaire : Dufour Paul

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Ce projet a pour objectif principal d'élucider les relations de parentés et l'évolution des espèces au sein du complexe des Sternes élégante / caugek / de Cabot (/ de Cayenne ; *Thalasseus elegans*, *sandvicensis*, *acuflavidus acuflavidus*, *a. eurygnathus*). Une technique de génomique nouvelle génération (séquençage de génome complet) sera utilisée afin de détecter les différences génétiques, parfois ténues, entre ces taxons.

La demande de dérogation vise le dérangement et la capture de 20 Sternes de Cayenne adultes pour prélèvement de 100 microlitres de sang et prise de mesures biométriques sur la réserve naturelle de l'Île du Grand Connétable.

Les captures se font au filet japonais en périphérie de la colonie pour limiter les dérangements.

Les prises de sang se font par effraction cutanée et capillarité puis stockage en alcool.

Les prises de mesures biométriques concernent le tarse, bec, aile, masse et prise de photo de la tête.

La durée de manipulation est inférieure à 5 mn par individu.

Le CNPN demande qu'un CERFA soit renseigné et que les qualifications nécessaires aux captures, mesures biométriques et prises de sang soient versées à la demande de dérogation.

Le CNPN prend note de l'avis favorable du comité consultatif et donne un avis favorable à cette demande de dérogation.

Il souhaite qu'un rapport de mission puisse être transmis à la DGTM.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 4 avril 2023

Signature :



Le président